

MAIRIE DE VERDUN-EN-LAURAGAIS

CONSEIL MUNICIPAL 27 février 2015 Compte rendu sommaire

Présents : MM de PRADIER d'AGRAIN Armand, MONTECH Gérard, VIDAL Monique, ANDRAUD Frédéric, VIALADE Sophie, BAILLOU Philippe, GUIRAUD Gaëlle, COMBES Hubert

Absents (représentés) : MM MONSERAT Laurent, CALVEL Thierry

Absents : MM VIALADE Régis

○ **ORDRE DU MISSION COMPLEMENTAIRE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- confirme le choix du cabinet URBADOC pour compléter la mission d'étude de révision du PLU.
- accepte le devis proposé pour mener à bien cette mission complémentaire, soit : 4 400 € HT.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire entreprendre les démarches nécessaires et signer tous documents.
- décide d'inscrire cette dépense au budget.

○ **DEVIS LYONNAISE DES EAUX**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire exécuter, par la Lyonnaise des Eaux les modifications de conduites permettant d'augmenter le débit et la pression des bornes incendie, place de la Croix et place du Christ et donne mandat à Monsieur le Maire de négocier le montant du devis qui s'élève à 3 402 €HT.

○ **DEVIS SOCOTEC OU QUALICONSULT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition la moins chère de QUALICONSULT pour la vérification des installations électriques : salle des fêtes, mairie, école, église et bibliothèque. Montant du devis : 550 € HT.

○ **MEMORIAL 14-18**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de présenter et de porter le projet du groupe de travail 14-18.

○ **INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE**

Le conseil municipal décide d'octroyer une indemnité de gardiennage d'église de 300 €/an.

○ **REMPLACEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de faire appel au service de remplacement du Centre de Gestion pour remplacer la secrétaire de mairie lors de ses congés.

○ **MODIFICATION DES INDEMNITES DES ADJOINTS**

- Frédéric ANDRAUD, 3^e adjoint, renonce à la totalité de son indemnité de fonction, s'élevant à 250.90 €/mois.

- Armand d'AGRAIN, maire, décide de réduire son indemnité de 100 €. Elle passera de 646.25 € à 546.25 €.

- Gérard MONTECH, 1^{er} adjoint, voit son indemnité augmenter de 100 € en raison du temps qu'il consacre à son mandat. Elle passera de 250.90 € à 350.90 €.